

Annexe 1 : Conditions Générales de Vente de l'organisme de formation PERMA'KILTIR RÉUNION

1. Désignation

La société PERMA'KILTIR RÉUNION est un organisme de formation professionnelle continue, spécialisé dans la permaculture et tout ce qui s'y rapporte, dont le siège social est situé au 22, rue Denis Diderot, La Possession, Réunion. La société PERMA'KILTIR RÉUNION met en place et dispense des formations inter-entreprises, intra-entreprises, et auprès de particuliers, sur l'ensemble du territoire de La Réunion, mais également de l'Océan Indien, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de **PERMA'KILTIR RÉUNION**.
- **stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **formations interentreprises** : les formations qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures.
- **formations intra-entreprises** : les formations pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- **Organismes de financement** : tout organisme susceptible de prendre en charge le financement de la Formation, partiellement ou en totalement, pour le compte du client (exemples : OPCO, POLE EMPLOI, LA RÉGION,)

2. Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (dites CGV) déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société PERMA'KILTIR RÉUNION pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat. Les CGV sont complétées par le règlement intérieur accessible sur le site internet www.permakiltir.re ou sur demande à contact@permakiltir.re

Ces CGV sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'exercice. Le site internet www.permakiltir.re porte toujours la dernière version à la connaissance de tous. Ces modifications ne peuvent ouvrir droit à aucune indemnité au profit du Client. Ces CGV concernent les formations présentielles mais également les modules digitaux effectués par le Client à distance. Les formations présentielles peuvent être réalisées dans les locaux de PERMA'KILTIR RÉUNION, dans des locaux loués par PERMA'KILTIR RÉUNION, dans les locaux d'un partenaire ou dans les locaux du Client.

Les formations concernées s'entendent des formations proposées aux catalogues et sur le site internet de PERMA'KILTIR RÉUNION, ainsi que les formations organisées à la demande du Client pour son compte ou pour le compte d'un groupe fermé de clients, que ce soit intra-entreprises, interentreprises, auprès de particuliers ou mixtes.

Modalités d'inscription

Formations particuliers :

La demande d'inscription à une formation doit être faite par le client par l'un des moyens suivants :

- Inscription via le site internet www.permakiltir.re
- Inscription par courrier postal ou par courrier électronique en indiquant dans la demande d'inscription : l'intitulé et les dates de la formation choisie, les coordonnées du Client (Nom, prénom, adresse, fonction et raison sociale le cas échéant), le mode de financement envisagé. (le nombre de participants que le Client souhaite inscrire).

Suite à la demande d'inscription des échanges par email et/ou par téléphone, (ou via le site internet si inscription en ligne) se feront au cours desquels l'ensemble des détails de la formation ainsi que les modalités et documents d'inscriptions seront transmis au Client. Il devra les retourner par courrier postal à l'adresse suivante PERMA'KILTIR RÉUNION - 22 rue Denis Diderot-97419 LA POSSESSION ou par email, l'ensemble des documents d'inscription remplis, paraphés et signés. Toute inscription est ferme et définitive au-delà du délai de rétractation de 14 jours.

Pour la qualité de la formation, un nombre minimum et un nombre maximum de participants sont préalablement définis pour chaque formation. PERMA'KILTIR RÉUNION s'engage à respecter les seuils minimums et maximums.

À confirmation de la tenue, sous réserve d'atteinte du seuil minimum de stagiaires à la date limite d'inscription, de la session de formation et, au plus tard, 7 jours ouvrés avant la formation, le Client recevra une convocation et toutes les informations pratiques relatives à sa formation, dont les horaires exacts et le lieu de formation. Le lieu de formation indiqué sur les supports de formation n'est pas contractuel. En fonction de la disponibilité de la salle

et des besoins de la formation, PERMA'KILTIR RÉUNION peut être amené à convoquer les participants à une autre adresse.

3. Devis et attestation - modalités d'inscription

Pour chaque formation, la société PERMA'KILTIR RÉUNION s'engage à fournir une proposition commerciale au client, contrat et programme de formation, incluant les objectifs et contenu de la formation, la liste des formateurs et des enseignants, les horaires, les modalités d'évaluation et le règlement intérieur applicable à la formation. En cas d'acceptation, chaque participant est tenu de retourner à la société un exemplaire du contrat de formation dûment renseigné, paraphé, daté et signé.

Chaque client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours ouvrés à compter de la date d'acceptation. Pour exercer ce droit, le client envoie une lettre recommandée à l'adresse postale suivante afin de lui signifier son souhait de se rétracter en précisant, ses nom et prénoms, ses coordonnées complètes (adresse et téléphone), l'intitulé de la formation, les dates prévues de la formation, la date de signature du contrat de formation. Cette lettre de rétractation sera envoyée à : PERMA'KILTIR RÉUNION - 22 rue Denis Diderot - 97419 LA POSSESSION. À l'expiration du délai de rétractation, le Stagiaire est considéré comme inscrit et sa place est réservée. Il est dès lors tenu de participer à la formation et de la régler entièrement.

La société sera tenue de confirmer l'inscription dans un délai de 7 jours avant le début de formation au regard notamment du nombre suffisant de participant.

Pour rappel À chaque fin de session, une attestation de présence ou de fin de formation sera fournie au client.

4. Tarifs et modalités de paiement

Les prix des formations particuliers sont indiqués en euros hors taxes sur les documents d'inscription et sont communiqués à toute personne qui en ferait la demande. Des formations peuvent être réalisées sur mesure. Les frais liés aux outils et matériels pédagogiques ainsi que les frais de location de salle, de déplacement et/ou d'hébergement du ou des formateur(s) seront facturés en sus.

Tout stage ou cycle commencé est dû en totalité sauf cas de force majeure (voir art 11).

Les règlements peuvent s'effectuer par chèque ou par virement bancaire. Un acompte de 30% du montant de la formation sera exigé à l'inscription. Le stagiaire s'engage à régler la totalité du montant de la formation au plus tard le 1^{er} jour de la formation. Si règlement du reste dû par chèque, ils devront être remis à PERMA'KILTIR RÉUNION au plus tard le 1^{er} jour de formation et les derniers versements devront être effectués au plus tard 2 mois après la fin de la formation.

6. Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation, au-delà du délai de rétractation de 14 jours, n'est possible qu'en cas de force majeure tel que prévu à l'article 11. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail À contact@permakiltir.re dans les meilleurs délais et par courrier recommandé adressé à PERMA'KILTIR RÉUNION au 22 rue Denis Diderot - 97419 LA POSSESSION.

La demande de report de sa participation à une formation ultérieure peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à PERMA'KILTIR RÉUNION dans un délai de 15 jours ouvrés avant la date de la formation et dans la mesure où ça n'impacte pas le bon déroulement de la formation (nombre minimum de stagiaires) et qu'une session ultérieure soit prévue.

Annulation, modification ou report des formations par l'Organisme de formation

PERMA'KILTIR RÉUNION se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette formation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le Client au plus tard 7 jours calendaires avant la date de la Formation. Dans ce cas PERMA'KILTIR RÉUNION ne sera tenu à aucune indemnité d'aucune sorte. PERMA'KILTIR RÉUNION se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais. Lorsque le report de la formation à une date ultérieure n'est pas possible et qu'aucune autre session n'est programmée, PERMA'KILTIR RÉUNION procède au remboursement de la totalité du prix, éventuellement remisé, de la Formation à l'exclusion de tout autre coût.

7. Modalités de formations

PERMA'KILTIR RÉUNION est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence. Les durées des formations sont précisées sur le site internet et sur les documents de communication de PERMA'KILTIR RÉUNION. Les formations peuvent être organisées dans le Centre de formation ou dans un site extérieur. Les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur du site sur lequel se déroule la formation.

PERMA'KILTIR RÉUNION se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout stagiaire dont le comportement gênerait le bon déroulement de la formation et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

Comme prévu par la réglementation, PERMA'KILTIR RÉUNION peut être amené à aménager la formation afin de s'adapter au profil et au niveau des participants.

PERMA'KILTIR RÉUNION ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur ou oubli constaté dans la documentation remise au Client, cette dernière devant être considérée comme un support pédagogique et non comme un manuel pratique ou un document officiel explicitant la réglementation applicable. Il est d'ailleurs rappelé que les annexes documentaires fournies complètent la formation et n'engagent en aucun cas PERMA'KILTIR RÉUNION sur leur exhaustivité. Il est précisé que PERMA'KILTIR RÉUNION n'est nullement tenu d'assurer la mise à jour de la documentation postérieurement à la formation.

En cas d'absence à la Formation, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le Client sera redevable de l'intégralité du montant de sa Formation.

En cas d'absence pour raisons de santé justifiée par un Certificat médical précisant l'incapacité du stagiaire à participer à la formation, le participant défaillant pourra reporter son inscription sur la prochaine session programmée. À défaut, il sera redevable de l'intégralité du prix de la Formation.

Sauf cycles ou parcours de formation commencé le Client pourra demander le remplacement du participant, sans frais, jusqu'à la veille de la Formation. La demande de remplacement doit parvenir par écrit à PERMA'KILTIR RÉUNION et comporter les noms et coordonnées du remplaçant. Il appartient au Client de vérifier l'adéquation du profil et des objectifs du participant avec ceux définis dans le programme de la Formation.

8. Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), remis lors de la Formation ou accessibles en ligne dans le cadre de la Formation, sont la propriété de PERMA'KILTIR RÉUNION et sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de PERMA'KILTIR RÉUNION. L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur ces supports sont protégés par le droit d'auteur et pour le monde entier. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la Formation est soumise à autorisation préalable de PERMA'KILTIR RÉUNION sous peine de poursuites judiciaires. Le Client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

9. Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société PERMA'KILTIR RÉUNION sont utiles À L'Organisme de Formation afin de respecter les finalités suivantes :

- Permettre à l'Organisme de Formation de satisfaire à ses obligations de justification de la réalité et de la qualité des actions de formation dispensées, tels que précisées aux articles L.6362-6 et suivants du Code du Travail, et plus spécifiquement l'établissement des feuilles d'émargement,
- Permettre le suivi technique, administratif et pédagogique de l'action de formation dans le cadre de la réalisation de la formation pour laquelle le Client a contractualisé.
- Permettre l'exécution des obligations financières découlant du contrat signé.
- Pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales.

L'Organisme de Formation tient à rappeler que le défaut de fourniture de ces données personnelles empêcherait la réalisation des objectifs définis au contrat, et que la collecte de telles données conditionne plus généralement la conclusion, et l'exécution du présent contrat.

Les données à caractère personnels seront adressées au(x) formateur(s) et/ou intervenant(s) au sein de l'Organisme de Formation, aux organismes financeurs le cas échéant, aux autorités de contrôle, dûment habilitées, par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En application de l'article 13 du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, le Client signataire de la présente convention est informé qu'il dispose du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données.

Ces données seront conservées pendant toute la durée de l'exécution du présent contrat, ainsi que, le cas échéant, pour la durée de sa prolongation éventuelle. Afin de permettre un suivi statistique, et préserver les intérêts de l'organisme de formation du point de vue de l'engagement de sa responsabilité civile, elles seront également conservées pendant une durée de 5 ans à compter du terme du présent contrat, correspondant au délai de prescription de droit commun. Cette durée pourra être prolongée le cas échéant, en cas de survenance d'évènements qui pourraient interrompre, ou suspendre ce délai de prescription.

Pendant cette durée, ces données feront l'objet d'un archivage, préalable à leur suppression définitive.

Le Client signataire du présent contrat est également informé qu'il dispose du droit de saisir une autorité de contrôle afin d'introduire, le cas échéant, une réclamation, en saisissant plus spécifiquement la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL)

Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant en écrivant à formation@permakiltir.re ou à PERMA'KILTIR RÉUNION - Pôle formation - 22 rue Denis Diderot - 97419 LA POSSESSION.

10. Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société PERMA'KILTIR RÉUNION et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Saint-Denis de La Réunion.

Le recours au service consommateur : En cas de désaccord/litige concernant un service ou un produit lié à La société, le client consommateur peut adresser une réclamation motivée à notre service client :

- Par courrier : 22, rue Denis Diderot - 97419 LA POSSESSION
- Par mail : admin@permakiltir.re

Le recours auprès du médiateur : À compter du 1er janvier 2021, si après avoir épuisé les voies de recours auprès de notre service consommateur, une incompréhension ou un désaccord persiste entre nous et sous réserve des conditions de recevabilité prévues par le Code de la consommation, vous pouvez vous adresser gratuitement au Médiateur de la consommation dont nous relevons, qui tentera de rapprocher les Parties en vue d'une solution amiable : SAS MÉDIATION SOLUTION - 222, Chemin de la Bergerie - 01800 Saint-Jean de Niois - Tel : 04 82 53 93 06 - Mail : contact@sasmediationsolution-conso.fr

11 : Force majeure

Si à la suite d'un cas de force majeure, l'une ou l'autre des Parties était dans l'impossibilité de remplir ses obligations découlant des présentes, l'exécution du présent contrat serait suspendue pendant la durée de cette force majeure.

Chaque Partie s'engage à avertir immédiatement l'autre partie de tout événement de force majeure l'affectant ; au cas où cet événement perdurerait pour une durée supérieure à trois (3) mois, l'autre Partie pourra mettre fin à la présente Convention de plein droit et avec effet immédiat.